

Une coloration permanente, c'est ...

une coloration des cheveux qui dure entre 3 et 6 semaines, résistant aux shampooings et couvrant 100% des cheveux blancs.



Attention

Ces produits de coloration peuvent provoquer des réactions allergiques, dont certaines graves, malgré le respect de ces recommandations et les tests préalables réalisés par le fabricant.

Des allergies peuvent apparaître :

- › même s'il est mentionné sur le produit « sans ammoniaque » et/ou « sans paraphénylènediamine ».
- › même si aucune réaction n'est constatée avec une touche d'essai.

Les colorations capillaires permanentes

Quelques conseils pour bien les utiliser

Ce que vous devez faire 😊

- ✓ Lisez attentivement les consignes d'utilisation/instructions, présentées sur l'étiquetage du produit ainsi que les précautions d'emploi et le mode d'utilisation, listés dans la notice.
- ✓ Évitez tout contact du produit avec les yeux, le visage, les oreilles, les mains ou toute autre partie corporelle. Rincez immédiatement si c'est le cas.
- ✓ Retirez tous les objets métalliques de vos cheveux avant la coloration.
- ✓ Veillez à porter les gants fournis avec le produit.
- ✓ Respectez le temps d'application indiqué et rincez bien les cheveux après le temps indiqué.
- ✓ Rincez vos cheveux immédiatement si vous ressentez, pendant la coloration, des picotements, une sensation de brûlure et/ou des démangeaisons, ou toute autre réaction anormale.

Gardez l'emballage pendant 1 mois. Les informations qui y figurent sont utiles en cas de réaction allergique.

De façon générale, respectez scrupuleusement les consignes d'utilisation des teintures

Ce que vous ne devez pas faire ☹️

N'utilisez pas les teintures :

- ✓ pour colorer vos cils et vos sourcils.
- ✓ pour réaliser un tatouage éphémère sur la peau.
- ✓ chez les enfants de moins de 16 ans.
- ✓ en cas de réaction antérieure, quelle qu'elle soit, à une teinture capillaire ou à un tatouage éphémère noir.
- ✓ sur un cuir chevelu sensible, irrité ou abîmé et/ou en cas d'éruption cutanée au niveau du visage.
- ✓ si vos cheveux ont été colorés avec du henné, des sels métalliques, une coloration progressive ou un produit de repigmentation.

N'utilisez pas d'ustensiles en métal.

En cas de survenue de réaction allergique : consultez votre médecin

www.afssaps.fr

afssaps

Agence française de sécurité sanitaire
des produits de santé